

Immigration : les demandeurs d'asile pourront travailler plus facilement



Article rédigé par *leparisien.fr*, le 20 février 2018

Source [*leparisien.fr*] *Une fois de plus, le gouvernement Macron nous stupéfie par son sens aigu des priorités : à l'heure où la France comptabilise plus de 7 millions de chômeurs, le rapport sur l'intégration d'Aurélien Taché préconise un accès facilité à l'emploi pour les demandeurs d'asile, dont on sait qu'ils se transforment souvent en clandestins quand leur requête est refusée.*

C'est une petite révolution que propose [Aurélien Taché](#). Dans son rapport sur l'intégration qu'il remet ce lundi à Lyon (Rhône) au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur, ce jeune député la République en marche (LREM) de 33 ans, passé par le Parti socialiste, veut « changer le regard sur ceux qui arrivent ». En levant notamment les blocages administratifs qui pèsent sur le travail des étrangers. « A droite, le logiciel sur l'intégration est focalisé sur les devoirs et l'assimilation, explique-t-il. On demande aux étrangers de chanter *la Marseillaise* et de faire allégeance à la France. Tandis qu'à gauche, c'est le contraire : l'étranger est pensé comme quelqu'un de faible qu'il faut protéger par des droits sociaux. Nous proposons une troisième voie construite sur l'autonomie des personnes. »

L'accès à l'emploi comme condition essentielle de l'intégration en somme. « La première chose que recherche [un demandeur d'asile](#) lorsqu'il arrive, poursuit-il, ce n'est pas qu'on le mette dans un centre d'hébergement ou qu'on lui donne une allocation pour qu'on s'occupe de lui, c'est qu'on le laisse travailler. » Concrètement, Aurélien Taché veut permettre aux demandeurs d'asile de travailler plus vite et plus facilement. Et ce, avant d'être fixé sur leur sort.

Cette intégration par l'insertion professionnelle suppose donc de raccourcir les délais. Le rapport propose que les demandeurs d'asile puissent commencer à travailler six mois après l'enregistrement de leur dossier. Ce qui correspond à l'objectif fixé dans le projet de loi Asile et Immigration (présenté en Conseil des ministres mercredi) pour instruire les procédures.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<http://www.leparisien.fr/politique/immigration-les-demandeurs-d-asile-pourront-travailler-plus-facilement-19->